


**World Food  
Programme**
**Programme  
Alimentaire  
Mondial**
**Programa  
Mundial de  
Alimentos**
**برنامج الأغذية  
العالمي**

EBSecretariat/2016/172/Rev.1

Le 14 décembre 2016

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, conformément à l'article V(a) du Statut du PAM, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont élu, les 5 et 6 avril et le 8 décembre 2016, et le 7 décembre 2016 respectivement, les États suivants pour siéger au Conseil d'administration du PAM en 2017:

<b>Date de l'expiration du mandat<sup>(1)</sup></b>	<b>Membres élus par le Conseil de la FAO</b>	<b>Membres élus par le Conseil économique et social</b>
31 décembre 2017	Australie Brésil <sup>a</sup> Danemark Libye Pologne République islamique d'Iran <sup>(2)</sup>	Chine Hongrie Japon Panama Royaume-Uni Swaziland
31 décembre 2018	Afghanistan Bénin <sup>b</sup> États-Unis d'Amérique Koweït Pérou <sup>c</sup> Suisse <sup>d</sup>	Bangladesh Fédération de Russie France Inde Libéria Pays-Bas
31 décembre 2019	Allemagne Argentine Canada Congo Pakistan Zimbabwe <sup>e</sup>	Arabie saoudite Égypte Espagne Finlande <sup>f</sup> Mexique <sup>g</sup> Soudan

Le Secrétariat saisit cette occasion pour informer les États membres que le Conseil d'administration du PAM élira son Bureau à sa première session ordinaire de 2017.



<sup>a(1)</sup> Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les États membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

<sup>(2)</sup> Le siège attribué par roulement sera occupé successivement par un pays de la liste B (deuxième mandat, 2015/2016/2017), un pays de la liste A (troisième mandat, 2018/2019/2020, et un pays de la liste C (quatrième mandat, 2021/2022/2023).

Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, le Brésil l'occupant en 2015, le Guatemala en 2016, puis le Brésil de nouveau en 2017.

<sup>b</sup> La Mauritanie et le Bénin sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, la Mauritanie l'occupant en 2016, et le Bénin en 2017 et 2018.

<sup>c</sup> Comme en est convenu le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (PPT-MEX-187-2016), le Pérou occupera en 2017 et 2018 le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO.

<sup>d</sup> La liste D est convenue que la Suisse remplacerait la Suède au siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO pour 2017 et 2018.

<sup>e</sup> Le Zimbabwe et l'Angola sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, le Zimbabwe l'occupant en 2017 et 2018, et l'Angola en 2019.

<sup>f</sup> La Finlande et la Norvège sont convenues de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil économique et social, la Finlande l'occupant en 2017 et 2019, et la Norvège en 2018.

<sup>g</sup> Le Mexique et la Colombie sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil économique et social, le Mexique l'occupant en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.